

Matches du Championnat d'Europe UEFA 2024 : cortèges et manifestations festives

Dans le cadre des matches du Championnat d'Europe UEFA, les Polices communales et la Police cantonale vaudoise prendront des dispositions afin de gérer les éventuelles manifestations festives en rue et sécuriser les « Fan zones », tout en permettant aux supporters d'exprimer leur joie. La police ne favorisera pas les cortèges de véhicules. Dans le but de garantir la fluidité du trafic ainsi que la sécurité des usagers, des déviations de trafic pourront être mises en place. Les abus et les fautes graves de circulation seront dénoncés.

A l'occasion de la 17^{ème} édition du Championnat d'Europe de football UEFA qui se déroulera **du 14 juin au 14 juillet 2024**, les Polices communales vaudoises et la Police cantonale vaudoise prendront des mesures en matière de circulation afin de gérer les possibles manifestations de liesse post-matches. Les corps de police seront présents aux alentours des différents lieux de rassemblement de supporters, notamment ceux où seront diffusés les matches sur écrans géants, pour faire face en cas de débordements et garantir la tranquillité de la population.

La fin des matches engendrera inévitablement des attroupements de supporters qui exprimeront leur joie ou leur déception, notamment en formant des cortèges de véhicules dans les centres urbains et péri-urbains en klaxonnant. Ces rassemblements ne seront pas favorisés par la police. Pour autant qu'ils ne perturbent pas exagérément la circulation et l'ordre public, ils seront tolérés durant une période de soixante minutes, dès la fin des rencontres. Le trafic pourra être dévié et les fautes graves, telles que le non-respect des limitations de vitesse, de la signalisation lumineuse, des priorités et de la sécurité des piétons, seront dénoncés. Une fois les soixante minutes de tolérance écoulées, la police dénoncera les infractions constatées, notamment l'usage abusif des klaxons. Les manifestants pourront se réunir en toute sécurité dans les « Fan zones », garantissant ainsi la sécurité et la fluidité du trafic.

Pour que la fête reste belle jusqu'à la fin des manifestations, les Polices communales et la Police cantonale vaudoise rappellent la responsabilité individuelle de chacune et chacun en faisant preuve de respect et de tolérance afin de limiter les nuisances sonores et de respecter aussi le droit à la tranquillité des voisins.

Lausanne, le 10.06.2024

Renseignements :

Police cantonale : Jean-Christophe Sauterel, Directeur communication et relations avec les citoyens, 021 644 80 22 ou 079 705 29 91

Police municipale de Lausanne : Jean-Philippe Pittet, chef Division communication, 021 315 33 55

Polices communales vaudoises : Dan-Henri Weber, Commandant Police Est Lausannois, Président SOPV. 079 212 57 29